



L'an deux mille dix-neuf le 30 janvier,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de  
Catherine MOULIN  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 23/01/2019

Présents : **ASTIE, HOEZELLE, LANCEAU, MOREL, MOULIN, PICHON, ROMANET,**  
Excusés : **BORDAS, CARTON, CHAPELLIER, DETOLLE**  
**Virginie BORDAS** donne procuration à Régis MOREL  
**Alain DETOLLE** donne procuration à Catherine MOULIN  
**Marion CHAPELLIER** donne procuration à Françoise ROMANET  
Secrétaire : HOEZELLE,

DCM 2019/6 : Poste d'animation périscolaire et cantine

Madame le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire l'animation périscolaire est effectuée par une seule personne : Alexis Lambert qui est mis à disposition de la commune par la Communauté de Communes Creuse Grand sud dans le cadre de son emploi d'avenir. Les heures effectuées par Alexis Lambert sont facturées à la commune par l'intercommunalité.

Dans ce même temps de travail, M Lambert seconde également, Corinne Romanet aux différentes tâches de la cantine.

Son contrat d'emploi aidé se terminant le 17 février prochain, il convient de décider la suite qui lui sera réservée. Dans la mesure où, l'intéressé donne totale satisfaction dans les différentes missions exercées, il est envisagé de le maintenir en place jusqu'à la fin de l'année scolaire (soit le 5 juillet 2019).

Il pourrait lui être proposé un CDD à temps non complet (20h hebdomadaires) pour accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le maintien d'Alexis Lambert dans son poste par le biais d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité à raison de 20 hebdomadaires du 18 février au 5 juillet 2019.

À Faux-la-Montagne, le 6/02/2019,

Le Maire

Catherine MOULIN

